



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

## AUTORITÉ DE SÉCURITÉ AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT

### CERTIFICAT D'AGRÉMENT

APPROVAL CERTIFICATE

ORGANISME D'ENTRETIEN

MAINTENANCE ORGANISATION

**FRA-145-0028**

Vu le décret n°2013-366 du 29 avril 2013 et l'instruction interministérielle dite FRA, en vigueur, relative au maintien de la navigabilité des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'État et des produits, pièces et équipements aéronautiques et relative à l'agrément des organismes et des personnes participant à ces tâches, et dans le respect des conditions énoncées ci-dessous, le directeur de la sécurité aéronautique d'État, certifie que :

*Pursuant to the decree n°2013-366 of 29 April 2013 and the interministerial instruction FRA relating to the continuing airworthiness of military and State owned aircraft and to aeronautical products, parts and appliances and relating to the approval of organisations and personnel to the conditions specified hereafter, the Director of the State Aviation Safety Authority, certifies that :*

**RATIER FIGEAC**

**Avenue Ratier  
46 100 FIGEAC**

est un organisme d'entretien Partie FRA-145 autorisé à entretenir les produits répertoriés dans le tableau d'agrément joint en annexe et à délivrer des certificats d'autorisation de remise en service en utilisant la référence ci-dessus  
*is a part FRA-145 maintenance organisation approved to maintain products listed in the attached annex and to issue release to service certificates using the above mentioned reference.*

#### CONDITIONS / conditions :

1. Le présent agrément est limité au domaine d'application défini dans la section correspondante du manuel approuvé des spécifications de l'organisme d'entretien (MOE) comme spécifié à l'annexe III de l'instruction interministérielle FRA.  
*This approval is limited to that specified in the scope of work section of the approved maintenance organisation exposition as referred to the annex of interministerial instruction named Part FRA-145.*
2. Le présent agrément implique le respect des procédures prévues dans le manuel approuvé des spécifications de l'organisme d'entretien (MOE) comme spécifié dans la Partie FRA-145  
*This approval requires compliance with the procedures specified in the approved maintenance organisation exposition as referred to the Part FRA-145.*
3. Le présent agrément est valable tant que l'organisme d'entretien agréé Partie FRA-145 respecte les dispositions de la Partie FRA-145  
*This approval is valid whilst the approved maintenance organisation remains in compliance with the Part FRA-145.*
4. Sous réserve de respecter les conditions 1 à 3 ci-dessus, la durée de validité du présent agrément est illimitée, sauf si l'agrément a été auparavant rendu, remplacé, suspendu ou retiré  
*Subject to compliance with the conditions 1 to 3 here above, this approval shall remain valid for an unlimited duration unless the approval has been previously been surrendered, superseded, suspended or revoked.*

Date de délivrance initiale : **01 OCT. 2014**  
*Date of original issue*

Signature : Pour le directeur de la sécurité aéronautique d'État  
*Signed* et par délégation  
Le général de brigade Patrick LEFEBVRE  
Directeur de la navigabilité



# TABLEAU D'AGRÈMENT de l'ORGANISME D'ENTRETIEN

MAINTENANCE ORGANISATION APPROVAL SCHEDULE

**FRA-145-0028**

## RATIER FIGEAC

Avenue Ratier  
46 100 FIGEAC

CLASSE <i>Class</i>	CATÉGORIES <i>Rating</i>	LIMITATIONS <i>Limitations</i>
ÉLÉMENTS AUTRES QUE LE MOTEUR COMPLET ET LES APU <i>COMPONENTS OTHER THAN COMPLETE ENGINE AND APU</i>	C16 Hélices <i>Propellers</i>	Voir la liste de capacité associée au manuel des spécifications de l'organisme d'entretien RATIER FIGEAC <i>Refer to the capability list associated with the RATIER FIGEAC maintenance organisation exposition</i>

Le présent programme se limite aux produits et activités mentionnés dans la section du domaine d'application contenue dans le manuel approuvé des spécifications de l'organisme d'entretien (MOE) comme spécifié dans la FRA-145.  
*This approval schedule is limited to those products and activities specified in the scope of work section of the approved maintenance organisation exposition referred to the FRA-145.*

Les activités d'entretien sont réalisées sur le site de : FIGEAC (46)  
*The maintenance activities are carried out on the area of : FIGEAC (46)*

Référence du MOE : le MOE FRA-145 MA-RF-0009 version 00 (et ses révisions ultérieures approuvées) s'appuie sur le MOE PART-145 de l'agrément FR-145-034  
*MOE reference : the MOE FRA-145 MA-RF-0009 version 00 (and the future approved revisions) uses the MOE PART 145 of the FR-145-034 approval*

Date de délivrance initiale : **01 OCT. 2014**  
*Date of original issue*

Signature : Pour le directeur de la sécurité aéronautique d'État et par délégation  
*Signed*  
Le général de brigade Patrick LEFEBVRE  
Directeur de la navigabilité

N° de révision : 0  
*N° of revision*

